

location d'un mauvais œil, et pourquoi exige-t-il encore 6 p. 100 d'intérêt sur les prêts hypothécaires?

L'honorable G. Percival Burchill: Honorables sénateurs, je n'ai que quelques brèves observations à formuler au sujet de la mesure à l'étude. Tous les sénateurs savent très bien tout ce qui a été accompli au Canada en vertu de la loi nationale sur l'habitation, soit la construction de milliers de maisons pour nos gens. Pas une ville, petite ou grande, de l'Atlantique au Pacifique, qui n'ait bénéficié de cette loi; j'en suis convaincu. Cependant, bien que ces avantages soient immenses, une grande partie de notre population n'en a pas bénéficié. Je parle des travailleurs au revenu modeste,—surtout ceux de mon coin du pays,—qui désirent autant aujourd'hui qu'il y a plusieurs années trouver le moyen de s'acheter une maison. Tous les sénateurs des provinces Maritimes en connaissent, j'en suis sûr, et ils savent que ces gens n'ont pas le paiement initial nécessaire pour s'acheter une maison du genre de celles qu'on a décrites et qui ont été construites en grand nombre au Canada en ces quelques dernières années. Ces gens aimeraient posséder une maison comme celle dont a parlé le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine); ils seraient heureux de déménager dans une maison à trois chambres à coucher non terminée qu'ils pourraient compléter eux-mêmes, conformément aux exigences établies par la Société centrale d'hypothèques et de logement. A mon avis, une telle maison ne coûterait pas plus de \$6,000.

Aux yeux des honorables sénateurs qui viennent de riches centres urbains, \$6,000 doit sembler une très faible somme à consacrer à l'achat d'une maison. Mais dans notre région, nous avons élaboré des plans qui, nous l'espérons, seront acceptée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Selon ces plans, les maisons comptant trois chambres à coucher et tout ce qu'il faut pour y mener une vie familiale, seront mises, une fois qu'elles seront partiellement achevées, à la disposition des petits salariés à la condition qu'ils les parachèvent avec le temps, selon les devis.

Honorables sénateurs, il est étonnant de voir l'intérêt que cette proposition a soulevé dans plusieurs sections des Maritimes et le nombre de demandes de renseignements sur la façon de répondre aux besoins de ces gens. Les plans ont reçu l'approbation du bureau central, mais doivent être approuvés en dernier ressort par Ottawa. J'espère bien qu'ils le seront. J'ai pris la parole uniquement pour dire combien j'espère qu'une partie des fonds prévus par la mesure sera destinée aux

petits salariés qui sont nombreux parmi ceux qui désirent posséder leur maison dans ma région.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je n'ai aucun commentaire particulier à formuler en faveur de la mesure, mais je demanderais au leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) s'il pourrait nous renseigner sur les prix comparatifs de ces constructions et si le gouvernement s'attend qu'entre la mise en disponibilité de ces fonds et leur utilisation, l'industrie privée et les sociétés de prêts s'intéresseront à cette question et fourniront suffisamment de capitaux pour que le gouvernement ne trouve pas nécessaire d'y participer. J'estime qu'un intérêt de 6 p. 100 à l'égard d'un prêt garanti par le gouvernement est très profitable. Autant que je sache, les sociétés de prêts regorgent de fonds et j'ai peine à comprendre que le gouvernement doive fournir des fonds à un taux d'intérêt si élevé lorsqu'à mon avis le climat actuel est si favorable aux prêteurs.

L'honorable John J. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, tous nous avons reçu par la poste aujourd'hui deux documents. Malheureusement je n'ai pas eu le temps de les examiner avant la séance de ce soir. Ces deux bulletins nous viennent de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et j'imagine qu'ils renferment des données très précieuses pour l'étude de la présente mesure. Le préopinant (l'honorable M. Robertson) a demandé quels étaient les prix comparatifs. A la page 40 d'un de ces bulletins, le *Canadian Housing Statistics*, l'honorable sénateur trouvera une étude intéressante sur le coût des constructions, s'il veut bien s'y reporter. A la page 39 de son 12^e rapport annuel, la Société centrale d'hypothèques et de logement publie des données statistiques intéressantes sur le nombre des logements terminés entre 1935 et 1957. Du point de vue politique ces années revêtent peut-être de l'importance, mais ce n'est pas à ce titre que je les mentionne. Je ne le fais que pour suivre l'ordre dans lequel figurent les chiffres dans la brochure en question. Il vaut la peine, je crois, de s'arrêter à considérer qu'au cours de ces années-là 422,344 maisons ont été terminées sous le régime des dispositions de diverses lois concernant l'habitation,—il y en avait trois,—mais que 1,161,374 maisons ont été terminées grâce à des prêts obtenus d'autres provenances. En d'autres termes, trois fois plus de maisons se sont construites par ce qu'on pourrait appeler des fonds d'institutions privées, qu'il ne s'en est construit grâce aux prêts consentis par suite des diverses lois sur l'habitation.